Zeitschrift: Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 1 (1895)

Artikel: 1er rapport annuel : 1895
Autor: Graf, J.H. / Bernoulli, J.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-362178

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ier Rapport annuel

1895.

La Commission de la Bibliothèque Nationale Suisse a l'honneur de présenter au public son rapport sur le premier exercice de la Bibliothèque Nationale.

Le Département fédéral de l'Intérieur a nommé le 15 janvier 1895 membres de la Commission de la Bibliothèque :

MM. Dr J.-H. Graf, professeur, président
Dr E. Blösch, professeur
Dr L. Hirzel, professeur
Dr J. Kaiser, archiviste fédéral
Dr V. Rossel, professeur.

La Commission s'est constituée dans sa séance du 23 janvier, en choisissant comme vice-président M. le Dr J. Kaiser, archiviste fédéral, et comme secrétaire, à titre provisoire, M. le professeur Rossel. Ce dernier a été remplacé plus tard par le bibliothécaire, assisté de l'adjoint en qualité de rédacteur du procès-verbal.

La Commission, convoquée réglementairement 2 fois par mois, pour autant qu'il y avait des objets à traiter, a liquidé les affaires de son ressort en 23 séances.

Dans la première, elle retint des locaux provisoires pour la Bibliothèque à partir du 1er mai, puis décida de mettre au concours les deux places de bibliothécaire et d'adjoint, avec délai d'inscription jusqu'au 20 février. Sur l'invitation du Département fédéral de l'Intérieur, la Commission examina les titres des candidats et fit une triple présentation pour chaque place ; le Conseil fédéral nomma en date du 15 mars : bibliothécaire : le Dr Jean Bernoulli, de Bâle ; adjoint : le Dr Charles Geiser, de Langenthal, présentés l'un et l'autre en première ligne. En même temps, et sur la pro-

position de la Commission, le Conseil fédéral désigna comme aide-bibliothécaire M. André Langie, de Montreux, licencié-ès-lettres. L'adjoint et l'aide-bibliothécaire entrèrent en fonctions le 1er mai, tandis que le bibliothécaire, à sa demande, obtenait un sursis jusqu'au 1er août.

L'administration de la Bibliothèque commença son activité le 2 mai en s'installant dans les locaux provisoires, qui lui étaient assignés au 1er étage et dans une partie de l'entresol de la maison portant le n° 7 de la rue Christophe. Toutes les chambres furent pourvues de l'éclairage électrique dès le mois de novembre.

Passant au rapport que nous avons à vous soumettre sur l'administration de la Bibliothèque, nous devons faire remarquer que le développement de celle-ci a revêtu, à certains égards, pendant les 8 premiers mois de son existence un caractère provisoire, et que nombre de questions très importantes n'ont pu recevoir de solution définitive. Abstraction faite des difficultés inhérentes à toute création nouvelle, nous avons à mentionner ici le changement survenu dans la direction du département.

Nous avons à cœur de payer notre tribut de sincère reconnaissance à la mémoire de feu M. le Dr Schenk, Conseiller fédéral, sous l'impulsion bienveillante et intelligente duquel l'idée d'une Bibliothèque Nationale s'est réalisée.

Dès ses premières séances, la Commission eut à s'occuper principalement de deux objets dont la solution est toujours pendante : l'approbation des plans du futur édifice de la Bibliothèque et le règlement des rapports entre la Bibliothèque Nationale et la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne, règlement prévu par l'article 4 de l'arrêté fédéral du 28 juin 1894.

En ce qui concerne le bâtiment, dont une aile est destinée à la Bibliothèque Nationale et l'autre aux Archives Fédérales, les projets de la Direction des travaux publics ont déjà été examinés au mois de février et, depuis lors, diverses modifications ont été proposées qu'il y aura lieu de prendre en considération pour l'élaboration des plans définitifs ; il importera, notamment, d'agrandir la salle de lecture et celle des périodiques. La commission différa l'étude plus approfondie de la question, lorsqu'elle eut connaissance du projet du Conseil fédéral de transférer l'emplacement du bâtiment du Kirchenfeld à la place Victoria, sur un terrain offert par la ville de Berne. La question de l'emplacement n'est pas encore tranchée ; c'est de la décision à intervenir sur ce point, que dépend la discussion des conditions ultérieures à poser pour l'aménagement de l'édifice.

Quelle que soit la décision de l'autorité compétente, nous souhaitons instamment qu'elle soit prise sans retard et que les travaux de construction puissent commencer avec le retour de la belle saison. L'accroissement aussi rapide qu'imprévu de la Bibliothèque Nationale fait vivement éprouver le besoin d'entrer à brève échéance en possession du bâtiment définitif, quand bien même des locaux provisoires plus spacieux seront mis à notre disposition. Les volumes que nous possédons à cette heure n'ont presque plus de place dans les locaux disponibles; un étage et demi, qui deviendra libre en partie dès le 1er mars et en partie dès le 1er mai 1896, s'ajoutera bien aux pièces déjà occupées par la Bibliothèque; mais nous serons bientôt à l'étroit. Cet agrandissement n'en sera pas moins d'autant plus précieux, que nous pourrons nous épargner ainsi un double déménagement ou une dislocation de la Bibliothèque; car les 3 étages affectés à son service dans la même maison ne lui suffiront plus avant qu'il soit longtemps.

Les rapports avec la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne seront réglés aux termes de l'arrêté précité, par une convention entre les autorités fédérales et lucernoises. La discussion de cette convention s'est imposée à la Commission dès le début, et plusieurs séances durant. Diverses circonstances l'ont interrompue, entre autres la démission de M. Fr. Schiffmann de ses fonctions de bibliothécaire à Lucerne. Ce n'est que dans les derniers jours de l'année écoulée, que le Conseil fédéral a rédigé un projet, sur lequel les autorités lucernoises ne se sont pas encore prononcées. La convention ne sera donc signée que pendant l'année courante; ce fait est assez important pour la Bibliothèque Nationale, puisqu'elle n'a pas eu à distraire de son crédit pour 1895 la subvention à la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne.

Des règlements et instructions prévus par l'article 3 de l'ordonnance du 15 janvier 1895, l'un, concernant la tenue de la caisse et la comptabilité de la Bibliothèque, a été adopté le 30 août, sur le préavis de la commission.

Les prescriptions relatives à l'usage de la Bibliothèque Nationale ont été ajournées jusqu'à l'installation définitive; c'est alors seulement que notre établissement sera ouvert au public d'une façon régulière; nous nous bornons à un contrôle provisoire pour les demandes d'ouvrages qui nous sont faites actuellement.

Nous avons, par contre, pris des dispositions pour organiser les entrées, le classement et le catalogue de notre fonds de livres, et nous les avons partiellement exécutés.

Il s'agissait avant tout d'acquérir les nouvelles publications suisses *(Helvetica)* au fur et à mesure de leur apparition. Nous avons passé avec l'Association des libraires suisses un contrat, en vertu duquel un certain nombre de librairies des diverses régions de notre pays rassemblent, à partir du 1er septembre 1895, les imprimés de toute nature, qui paraissent dans leurs rayons et les envoient à époques fixes à la Bibliothèque contre un règlement de compte trimestriel. Nous avons procédé autrement pour tous les imprimés qui ne sont pas mis dans le commerce ; nous nous sommes entendus, vers la fin de l'année, avec le Comité de la Société suisse des maîtres-imprimeurs. Le journal de cette association a invité, par circulaire, toutes les imprimeries syndiquées à faire parvenir au secrétariat, à Berne, un exemplaire de toutes leurs publications non-destinées à la librairie ; le stock ainsi obtenu sera délivré chaque mois à la Bibliothèque Nationale.

Il n'est pas possible de porter dès maintenant un jugement sur l'opportunité de ces mesures. Notre contrat avec les libraires ne sera conclu définitivement que s'il répond au but poursuivi ; nous y déterminerons, en particulier, les rabais que nous sommes en droit de réclamer. Des démarches seront faites d'ailleurs, au moment voulu, pour nous aboucher avec des agents et représentants spéciaux. Nous n'avons pu, malgré tous nos efforts, procéder d'une façon systématique à l'acquisition des *Helvetica* parus depuis 1848 ; il n'y faut pas songer non plus dans un avenir rapproché. La raison en est exclusivement dans l'accroissement rapide de la Bibliothèque ; aux achats d'occasion se sont ajoutées les collections cédées par d'autres administrations fédérales, et surtout une quantité d'ouvrages offerts par de nombreux donateurs.

Le système appliqué par la Bibliothèque Fédérale a servi de modèle à l'origine, mais à titre provisoire, pour le classement et le catalogue des volumes, la solution définitive de ces questions techniques demeurant en suspens. Notre président et l'adjoint visitèrent plusieurs bibliothèques dans le courant du mois d'avril, en vue d'étudier l'organisation et le fonctionnement de grandes bibliothèques modernes ; ils virent en détail celles de Bâle, Strasbourg, Stuttgart, Munich et Innsbruck. Le bibliothécaire visita en octobre celles de Heidelberg, Gœttingue, Cassel, Halle, Leipzig, Dresde et Vienne.

Les observations faites au cours de ces voyages nous ont permis d'arrêter en décembre le mode de classement et le système du catalogue de la Bibliothèque.

Le classement, qui ne tient pas compte de la bibliographie, des cartes et des gravures, s'opérera dorénavant d'après les 4 grandes divisions suivantes :

A. Histoire, Géographie et Sciences auxiliaires.
B. Droit, Administration, Economie politique.
C. Littérature, Arts, Sciences, Théologie et Pédagogie.
D. Périodiques.

Chaque division sera, autant que possible, attribuée à l'un des employés qui s'y consacrera tout spécialement ; les nouvelles acquisitions seront intercalées dans les diverses divisions, à la suite des derniers livres catalogués. Le système de catalogue en vigueur à la Bibliothèque de Cassel a été adopté avec quelques modifications ; en conséquence, les titres seront imprimés en grandes séries, rangées par ordre alphabétique et tirées à 50 exemplaires ; on découpera les titres en bandes qu'on collera dans des volumes ad hoc, en laissant de grands intervalles pour les titres des acquisitions à venir. Ce système présente de sérieux avantages, en ce que les titres pourront être classés séparément, sous toutes les rubriques désirables (noms d'auteurs, tables des matières, titres généraux), dans le catalogue principal, avec plus ou moins de détails, et surtout en ce que des exemplaires resteront disponibles pour les bibliothèques les plus importantes de la Suisse.

Le catalogue principal servira, selon la méthode américaine, simultanément de catalogue alphabétique et de catalogue des matières. L'exécution d'un pareil catalogue ne pourra s'effectuer que dans le courant de cette année et dépendra surtout de nos ressources.

Le changement dans la disposition des livres, qui est une conséquence de l'extension de nos locaux, sera prochainement terminé ; nous pourrons passer alors à l'élaboration des instructions de service pour le personnel de la Bibliothèque. La Commission a été obligée, en outre, durant l'année écoulée (articles 4 et 10 de l'arrêté fédéral et l'article 6 de l'ordonnance), de se prononcer sur une subvention demandée à la Confédération ; il s'agissait de l'achat d'une collection de documents suisses ; nous avons émis un préavis négatif.

Ainsi que nous l'avons exposé déjà, l'affluence considérable des livres a réclamé tous les soins de la Direction de la Bibliothèque. Notre fonds consiste en ouvrages cédés, achetés et donnés ; il a atteint le chiffre de 23,000 numéros correspondant à plus de 37,000 pièces. Bien qu'il y ait lieu de défalquer environ 1000 numéros qui sont à double, ce résultat est inespéré et il justifie pleinement la

création de la Bibliothèque Nationale. Si même l'accroissement ne devait pas toujours suivre une marche aussi réjouissante, nous pouvons cependant nous attendre à une augmentation considérable pour bien des années encore. Ce n'est pas à dire que la qualité réponde exactement à la quantité: à côté de 7623 volumes, nous avons plus de 23,500 brochures, à peu près 5600 feuilles et 358 cartes (les chiffres précis et détaillés se trouvent dans les tableaux annexés au présent rapport). Ajoutons que l'examen et le classement de cette masse de brochures et de feuilles a coûté beaucoup de temps et a été rendu de plus en plus difficile par le manque de place.

Plusieurs administrations fédérales nous ont cédé leurs imprimés qui, jusqu'à présent, s'étaient accumulés sans ordre et sans utilité. Nous mentionnerons parmi les nombreuses cessions que nous a faites le Bureau fédéral de statistique, la volumineuse collection von Taur, composée d'ouvrages sur les questions de chemins de fer et de banques, et une série de volumes contenant une collection de brochures variées, pour la plupart d'origine saint-galloise, série très précieuse mais malheureusement incomplète (112 volumes, soit 2209 numéros et 2475 pièces); la Bibliothèque Fédérale, dont les « Helvetica » ont fait l'objet de tractations provisoires et qui nous seront certainement attribués après notre installation définitive, a délivré à la Bibliothèque Nationale une quantité de brochures, provenant en partie de la succession de feu M. le Conseiller fédéral Schenk. Le Bureau fédéral de statistique nous a aussi envoyé des découpures de journaux classées par ordre de matières; environ 110 journaux destinés actuellement aux salles de lecture du Palais fédéral nous sont remis à la fin de chaque mois. L'office fédéral des patentes ainsi que la Chancellerie fédérale nous transmettent régulièrement, le premier, les séries complètes des patentes, la seconde, des envois qui lui parviennent à titre officiel.

Nous rappellerons deux achats, qui, à côté des publications courantes, constituent un enrichissement sérieux de la Bibliothèque: celui de la partie juridique et politique de la bibliothèque laissée par feu M. Eggli, conseiller d'Etat à Berne, puis celui d'un vieux fonds d'imprimerie bernoise, accru successivement par ses différents propriétaires. De plus, la librairie Schmid, Francke et Cie, à Berne, a recueilli un grand nombre de livres pour la Bibliothèque et lui a donné tous les ouvrages édités par elle.

La liste des donateurs (annexe 2) compte 258 noms de toutes les parties de la Suisse, et surtout du canton de Berne, comme on devait s'y attendre. On y trouve des autorités cantonales et communales, des corporations et des particuliers. La direction de la

Bibliothèque a toujours adressé ses remerciements aux généreux donateurs; la Commission tient à exprimer ici toute la gratitude que lui font éprouver les sentiments de bienveillance qui lui sont témoignés de partout; elle espère qu'à l'avenir toutes les associations du pays voudront coopérer de plus en plus à l'accroissement de sa collection nationale de publications suisses.

Nous avons reçu, l'année dernière, deux dons très importants: la bibliothèque de Louis Schläfli, offerte au mois de mai par son héritière, Mlle Marg. Spichtin, et celle de M. C. Brunner de Wattenwyl, conseiller aulique, à Vienne, qu'il a lui-même mise à notre disposition au commencement d'octobre; ces dons précieux ont exceptionnellement enrichi, notamment grâce aux manuscrits, les collections de nos ouvrages qui portent sur les sciences expérimentales. La bibliothèque Schläfli comprend, en effet, 1400 numéros avec 531 manuscrits, celle de M. Brunner 889 numéros avec 123 manuscrits. Nous citerons encore parmi les donateurs dont les présents méritent une mention toute spéciale, les Archives de l'Etat, M. le recteur Dr G. Finsler et M. le Dr Joh. Strickler à Berne; M. H. Hartmann, directeur, à Fribourg; M. H. Bächtold-Hoch, à Lucerne; M. le Dr Ernst Haffter, à Weinfelden; M. l'antistès Dr G. Finsler, M. le Dr G. Ringier et M. le Dr F. Staub, à Zurich; nous devons un hommage particulier à MM. les Drs Strickler, Haffter et Staub, déjà nommés, qui ont toujours témoigné un vif intérêt à notre œuvre, et nous ont amené bien des sympathies. M. J.-L. Brandstetter, membre du Conseil de l'instruction publique à Lucerne, nous a fait tenir les programmes de plusieurs établissements scolaires de la Suisse Centrale; les exposants de la division scientifique de l'Exposition suisse d'agriculture, qui eut lieu à Berne l'été dernier, nous ont, d'autre part, gracieusement remis presque tous leurs travaux, en partie manuscrits, destinés à l'Exposition. La place nous manque pour énumérer tous les autres dons que nous avons reçus; les uns ont comblé les lacunes de nos collections, d'autres ont posé les jalons de nouvelles séries, et tous ont été les bienvenus.

Des inventaires particuliers ont été tenus à jour pour les 3 catégories de: cessions, achats et dons; le bibliothécaire s'est chargé, outre la comptabilité, du contrôle des achats, l'adjoint, de l'inventaire des cessions faites; l'inventaire des dons n'a pas été attribué spécialement à un employé, mais l'aide-bibliothécaire l'a dressé en grande partie, tout en travaillant aux autres catégories d'acquisitions.

Les achats se chiffrent par 5791 nnméros et 7871 pièces, les dons par 7369 numéros et 10515 pièces, tandis que les cessions se montent à 9825 numéros et 18727 pièces.

L'affluence inusitée des livres a empêché la tenue à jour du catalogue. L'aide-bibliothécaire, qui devait s'y consacrer essentiellement, a dû par trop souvent veiller à l'expédition des affaires courantes; il a réussi cependant à achever le catalogue des 3 anciennes divisions. Déjà au mois de juin, M. le Dr Udo Bion fut appelé comme auxiliaire, et M. le Dr Hartmann de Mulinen au milieu de septembre. Tous deux ont collaboré au catalogue, le premier en a fait son occupation principale, le second s'y est voué entièrement. Aussi, sur 12 des anciennes divisions (système de la Bibliothèque Fédérale), 7 ont-elles été cataloguées; il en a été de même pour la collection de brochures variées reliées en volumes, et cela au moyen de fiches qui serviront pour l'impression du catalogue définitif. Le fonds catalogué compte 5655 numéros (8000 fiches, en chiffre rond). Le résultat atteint, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre, n'est pas brillant, comparé au fonds total de la Bibliothèque, et nous souhaitons vivement que l'on donne à la Direction, dans le courant de cette année, les ressources nécessaires pour mettre non seulement à exécution le système de catalogue projeté, mais aussi pour continuer énergiquement le relevé du catalogue sur fiches.

A la vérité, les termes généraux dans lesquels un crédit nous a été accordé pour l'année écoulée, nous a permis d'employer provisoirement 2 auxiliaires, sans parler de M. Rob. Schätti, spécialement chargé de la mise en ordre et du classement des périodiques; mais, pour 1896, le poste attribué aux auxiliaires est si modeste qu'il ne faut pas songer à conserver ceux que nous avons employés jusqu'ici. Nous espérons que l'on trouvera les moyens de satisfaire aux exigences de tout établissement qui s'organise. Aussi bien, nous pouvons nous promettre un développement sérieux de la Bibliothèque Nationale Suisse pendant l'année courante.

Berne, le 25 janvier 1896.

Au nom de la Commission de la Bibliothèque Nationale:

Le Président:

Prof. Dr **J. H. Graf.**

Le Secrétaire:

Dr **J. Bernoulli,** bibliothécaire.